



Centre Départemental Artistique pour l'Animation et la Culture des Enfants

41 Rue Fénelon – appartement 5. BP 2
97461 Saint-Denis CEDEX

Tel : 0262 41 38 67 / courriel : cedaace@wanadoo.fr

25^e CHAMPIONNAT REGIONAL D'ORTHOGRAPHE DE L'OCEAN INDIEN

Année scolaire : 2017/2018

REGLEMENT

Article 1 :

Ce concours, organisé par le CEDAACE (**Centre Départemental Artistique pour l'Animation et la Culture des Enfants**) et le Département de La Réunion en collaboration avec l'Académie de La Réunion, s'adresse aux élèves de la Réunion des CM1, CM2, 6^e, 5^e, 4^e et 3^e.

Article 2 :

Le Championnat se déroule en 4 étapes :

- **PRELIMINAIRES** : jeudi 7 décembre 2017
- **¼ de FINALE** : jeudi 1^{er} mars 2018
- **½ FINALE** : samedi 28 avril 2018
- **FINALE** : samedi 16 juin 2018, dans l'hémicycle du Conseil Départemental.

Article 3 :

Les champions des trois années précédentes sont autorisés à participer aux différentes phases du concours, s'ils sont vainqueurs, le jury leur décernera un prix spécial.

Article 4 :

Les préliminaires auront lieu, dans les classes citées en article 1, le jeudi 7 décembre 2017 sous la responsabilité de l'enseignant.

Une dictée pour tous les candidats sera diffusée sur les ondes de Kréol FM et LFM radio à 10h, (voir les fréquences en pièce jointe) suivie de la diffusion (format papier) sur le site du Conseil Départemental : www.cg974.fr.

L'enseignant assurera la correction des copies.

- **Aucun élève ne sera éliminé lors de cette première phase préparatoire.**
- **Le chef d'établissement fera parvenir au CEDAACE, avant le 22 décembre 2017 uniquement la fiche de participation ci-jointe.**

Article 5 :

Le ¼ de finale aura lieu le jeudi 1^{er} mars 2018 à 10h sur Kréol FM et LFM radio.
Les directeurs et les chefs d'établissement **retiendront les 10 meilleures copies de chaque classe, en y indiquant avec précision l'adresse complète de l'établissement scolaire, ainsi que**

les nom et prénom de l'élève et les feront parvenir avant le vendredi 9 mars 2018 à l'adresse suivante :

CEDAACE
41 Rue Fénelon. BP 2
97461 SAINT- DENIS CEDEX

Le nombre de participants à la demi-finale étant limité, la sélection sera faite par un jury désigné par le CEDAACE qui retiendra les 300 meilleures copies de l'île, toutes catégories confondues.

Les copies expédiées après la date limite ne seront pas prises en compte. Seuls les candidats retenus par le jury du CEDAACE participeront à la demi-finale.

Article 6 :

La demi-finale se déroulera le **samedi 28 avril 2018 à 14 heures**. (Le lieu sera précisé sur la convocation).

Seuls les demi-finalistes ayant reçu une convocation nominative du CEDAACE seront autorisés à y participer.

Ils se rendront par leurs propres moyens sur le lieu du concours.

La correction sera effectuée par le jury désigné par le CEDAACE.

Les résultats seront communiqués par courrier aux établissements scolaires des candidats.

Article 7 :

La finale aura lieu le **samedi 16 juin 2017**, dans l'hémicycle du Conseil Départemental.

La correction et la délibération auront lieu immédiatement sur place par un jury désigné par le CEDAACE.

Article 8 : PRIX

* **Pour le Champion Régional de chaque catégorie** (6 catégories) :

- 1 ordinateur portable- 1 pack de téléphonie mobile - 1 dictionnaire - 1 diplôme

* **Pour le Vice-Champion Régional de chaque catégorie** (6 catégories) :

- 1 tablette tactile - 1 pack de téléphonie mobile - 1 dictionnaire - 1 diplôme

* **Pour tous les finalistes :**

- 1 attestation de participation - 1 dictionnaire - Divers lots.

Article 9 :

Le CEDAACE dégage sa responsabilité pour tout incident technique ne relevant pas de sa compétence, et en particulier en cas de mauvaise réception radiophonique ou de problèmes de transport qui empêcheraient le bon déroulement de ces épreuves.

Article 10 :

Le CEDAACE, en cas d'imprévu survenant au cours du déroulement général, se réserve le droit d'aménager celui-ci pour préserver la réussite de cette action.

Article 11 :

La notation du jury est souveraine et sans appel.

Aucun recours portant sur le déroulement du concours, les résultats ou les décisions du jury, ne pourra être accepté.

Article 12 :

La participation au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement qui sera porté à la connaissance des candidats, et de leurs enseignants avant les épreuves.



Centre Départemental Artistique pour l'Animation et la Culture des Enfants

41 Rue Fénelon – appartement 5. BP 2
97461 Saint-Denis CEDEX

Tel : 0262 41 38 67 / courriel : cedaace@wanadoo.fr



25^e Championnat Régional d'Orthographe Année scolaire : 2017/2018

Fiche de participation au Championnat Régional d'Orthographe.

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

.....

Téléphone et fax :

e-mail :

	Nombre de classes participantes	Nombre d'élèves ayant participé AUX PRELIMINAIRES
CM1		
CM2		
6e		
5e		
4e		
3e		

Nom du PROFESSEUR ou RESPONSABLE de l'établissement :

.....

Le Chef d'établissement

A retourner au CEDAACE, (après les préliminaires) : **avant le 22 décembre 2017**
par mail.